

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
Jeudi 29 avril 2021 à 18h30

Date de convocation : 26/04/2021
L'AN DEUX MIL VINGT ET UN, Le 29 avril, à 18 heures 30
LE CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué, s'est réuni à la salle KOHLI en séance publique sous la présidence, de M DUPREY Thierry, le Maire
Etaient présents:
Messieurs HEBERT/VAUCHEL/ BRUMARD
Mesdames LACHERAY/CADINOT/LEWIN/OLIVIER /DELAUNÉ/ MORVAN-FIERVILLE
Etaient excusés : Mme SEBIRE/BROCHET M DESCHAMPS/RENAULT/ DENEUVE
Formant la majorité des membres en exercice

Nombre de conseillers en exercice: 15
Présents : 10
Excusés/absents : 5
M Pascal BRUMARD a été élu secrétaire..

Monsieur Pascal BRUMARD est désigné secrétaire de séance

Le conseil municipal valide le compte rendu du 14/04/2021

I/ VENTE DE LA MAISON « LES POMMIERS »

Suite à la décision de vendre la maison dit « les pommiers » par délibération N°45-2020 en date du 22 juillet 2020 pour un prix de 150 000€,
Le Maire informe le conseil qu'une proposition d'achat a été déposée à l'étude de Maître Hazard-Auvray pour la somme de 145 000€ net vendeur.

Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité

- VALIDE la vente de la maison dans le lotissement communal dit « les pommiers »
- ACCEPTE la proposition d'achat de M AVENEL et Mme Auguste pour la somme de 145 000€ net vendeur
- MANDATE Maître HAZARD-AUVRAY notaires associés à Valmont pour procéder à la vente et passer l'acte
- AUTORISE le Maire ou son représentant à signer tous les documents s'y rapportant.

II/ MISE A DISPOSITION D'UN LOCAL

Le Maire informe le conseil municipal d'une demande de location d'un local communal d'une administrée afin de pouvoir démarrer, à temps partiel, une activité professionnelle de graphothérapeute.

Monsieur le Maire propose, dans un premier temps, de louer le bureau jouxtant le secrétariat de mairie en pratiquant des tarifs progressifs. Une convention, signée des deux parties, déterminera les conditions d'utilisation du local.

Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité

- ACCEPTE de louer le bureau jouxtant le secrétariat de mairie pour l'activité graphothérapeute à Mme VATINET Mélanie à partir du 1^{er} juillet 2021 pour une durée d'un an
- DECIDE de ne pas facturer de loyer le 1^{er} trimestre (juillet à septembre 2021)
- FIXE le montant du loyer mensuel à 150€ pour le 2nd trimestre (octobre 2021 à décembre 2021)
- FIXE le montant du loyer mensuel à 200€ par mois à partir de janvier 2022.
- CHARGE le maire de rédiger la convention de location
- AUTORISE LE MAIRE ou son représentant à signer tout acte relatif à ce dossier

III/ QUESTIONS DIVERSES

Maison « Consorts Henri » : une proposition a été faite pour racheter le terrain pour un montant de 35 000€. Cette somme ne couvre pas le montant d'acquisition initiale ainsi que les frais engagés, notamment pour la destruction de la maison. Le conseil ne donne pas suite à cette proposition.

Une réflexion sera à mener sur l'aménagement éventuel d'un chemin menant à la propriété située derrière cette parcelle.

Cantine scolaire : le déménagement de la cantine est prévu le 12 juillet prochain.

Site de la sucrerie : une rencontre sur place est prévue avec les représentants du Département pour faire passer la voie verte à travers la sucrerie. Deux options vont leur être présentées.

Agglo de Fécamp : Le PLUi va être modifié pour rectifier notamment les coefficients de densification de certaines parcelles.

Commission Communication : travaille sur la réalisation d'un livret sur Colleville.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h22